



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 30 JUIN 2017 à 18H30**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, en session ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Daniel BOURZEIX, Maire.

- **Étaient présents** : Messieurs Daniel BOURZEIX, Bruno LE BORGNE, Patrice SAVARY, Léo LUCAS (arrive à 19h00), Yannick AUVRAY, Yannick SOREL, Bernard HASPOT, Dominique BONTEMPS et Alain PASGRIMAUD et Mesdames Monique LE THIEC et Annie-Paule BOURGUIGNON.
- **Étaient absents** : Messieurs Mikaël ROBERT (donne pouvoir à Monsieur Daniel BOURZEIX), Pierre CHENAIS (donne pouvoir à Monsieur Bruno LE BORGNE), Michel FLENER (donne pouvoir à Monsieur Patrice SAVARY) et Philippe ROULIER.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner un secrétaire de séance : Monsieur Bruno LE BORGNE.

Avant de débiter Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

- Décision modificative n°2 au budget principal de la commune.
- Décision modificative n°2 au budget annexe du camping municipal.
- Tarif été 2017 pour les marchés aux livres et la foire aux livres
- Subvention à l'association du cinéma 2017.

L'ordre du jour est alors abordé :

---

**1/ Validation du compte-rendu du 18 mai et 13 juin 2017.**

---

Point retiré de l'ordre du jour.

---

**2/ Désignation des délégués et des suppléants de la Commune pour les élections sénatoriales 2017.**

---

Monsieur le Maire rappelle l'arrêté préfectoral du 19 juin 2017 fixant le nombre des délégués, des délégués supplémentaires et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin. En ce qui concerne la Commune de La Roche Bernard, le Conseil municipal est invité à élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au scrutin majoritaire à 2 tours. Monsieur le Maire rappelle également qu'en application de l'article R.133 du Code électoral, le Bureau électoral est présidé par le Maire ou son remplaçant, d'un secrétaire (Monsieur Bruno LE BORGNE) qui est celui de la séance, 2 conseillers municipaux les plus âgés et deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir Messieurs Yannick SOREL, Yannick AUVRAY, Bernard HASPOT et Annie-Paule BOURGUIGNON.

Il est ensuite fait appel à candidatures pour l'élection des **délégués titulaires** :

Candidats : Messieurs Daniel BOURZEIX, Bruno LE BORGNE, Bernard HASPOT et Yannick SOREL.

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de votants : 13 (dont 3 pouvoirs)

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Résultat :

- Bruno LE BORGNE : 13 voix
- Daniel BOURZEIX : 10 voix
- Bernard HASPOT : 9 voix
- Yannick SOREL : 7 voix

**Sont élus délégués titulaires, au 1<sup>er</sup> tour : Messieurs Bruno LE BORGNE, Daniel BOURZEIX et Bernard HASPOT.**

Il est ensuite fait appel à candidatures pour l'élection des **délégués suppléants** :

Candidats : Messieurs Patrice SAVARY et Yannick SOREL et Madame Monique LE THIEC.

1<sup>er</sup> tour :

Nombre de votants : 13 (dont 3 pouvoirs).

Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 0

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 8

Résultat :

- Patrice SAVARY : 13 voix
- Yannick SOREL : 13 voix
- Monique LE THIEC : 11 voix
- Annie-Paule BOURGUIGNON : 2 voix

**Sont élus délégués suppléants, au 1<sup>er</sup> tour : Messieurs Patrice SAVARY et Yannick SOREL et Madame Monique LE THIEC.**

### 3/ Décision modificative n°2 au budget principal de la commune

---

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Code général des Collectivités territoriales,
- Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires pour permettre le paiement du dernier acompte du cabinet Forest concernant la restauration des façades de la Mairie.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

<b>56195</b>	<b>CNE LA ROCHE BERNARD</b>	<b>DM n°2 2017</b>
Code INSEE	CNE LA ROCHE BERNARD	

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

#### MAITRISE OEUVRE FACADES DE L'HOTEL DE VILLE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-2313-46 : MAISON DU CANON	900.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-47 : FACADES HOTEL DE VILLE	0.00 €	900.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>900.00 €</b>	<b>900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>900.00 €</b>	<b>900.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité VALIDE la décision modificative au budget principal de la commune telle-que présentée ci-dessus.

### 4/ D2CISION MODIFICATIVE N°2 au budget annexe du camping municipal.

---

Monsieur le Maire expose :

- Vu le Code général des Collectivités territoriales,
- Considérant la nécessité d'inscrire des crédits supplémentaires pour permettre les écritures comptables d'amortissement des subventions,

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

<b>56195</b> Code INSEE	<b>CNE LA ROCHE BERNARD</b> CAMPING MUNICIPAL	<b>DM n°2 2017</b>
----------------------------	--	--------------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal**

**REPRISE DE SUBVENTIONS 2017**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	239.04 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>239.04 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00 €	0.00 €	0.00 €	239.04 €
<b>TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>239.04 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>239.04 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>239.04 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	239.04 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>239.04 €</b>
D-13912 : Régions	0.00 €	136.54 €	0.00 €	0.00 €
D-13913 : Départements	0.00 €	102.50 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section</b>	<b>0.00 €</b>	<b>239.04 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>239.04 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>239.04 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>478.08 €</b>		<b>478.08 €</b>

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité **VALIDE** la décision modification n°2 au budget annexe du Camping municipal telle que présentée ci-dessus.

**5/ Tarifs été 2017 pour les marchés et la foire aux livres 2017.**

Sur proposition de Monsieur le Maire, Monsieur Patrice SAVARY expose :

Cette année la bibliothèque, en partenariat avec Monsieur Giraud-Héraud de l'association Lesarteliez, organise 3 marchés aux livres sur la place du Bouffay aux dates suivantes :

- Vendredi 14 juillet de 15h à 21 h
- Vendredi 28 juillet de 15h à 21h
- Vendredi 11 août de 15h à 21h
- Vendredi 25 août de 15h à 21h

Et une foire aux livres le :

- Dimanche 13 août de 10h à 18h

Pour cette année, il est proposé un tarif de 5 € l'emplacement de 2ml. Dans le cas où la personne souhaite 5 ml il lui sera appliqué un tarif de 3 emplacements, à savoir 15 €.

Monsieur Patrice SAVARY proposé à l'assemblée de valider ce tarif.

**Vu l'exposé de Monsieur Patrice SAVARY,**

**Après discussion et délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **VALIDE le tarif de 5 € l'emplacement pour 2 ml**
- **DIT que les recettes seront encaissées par la régie bibliothèque**
- **CHARGE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

## **6/ Subvention à l'association du cinéma La Couronne 2017.**

---

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 18 mai 2017, le Conseil municipal a attribué les subventions aux associations. Cependant, il s'avère que la demande de l'association du cinéma n'a pas été prise en compte.

Considérant que même si le cinéma n'est plus situé sur la commune de La Roche-Bernard il contribue tout de même à son animation, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose d'accorder à l'association du cinéma La Couronne une subvention de 204 €.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Après discussion et délibération, le Conseil municipal, par 1 voix contre et 13 voix pour :**

- **AUTORISE le versement de 204 € à l'association du cinéma La Couronne ;**
- **DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la commune 2017 au c/ 6574 ;**
- **CHARGE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

## **7/ Divers.**

---

- Monsieur Léo LUCAS fait part à l'assemblée des désagréments dont est victime la Maison de l'abeille, en effet les toilettes publiques étant peu indiquées, des personnes effectuent leurs besoins derrière les camions de la Maison de l'abeille. Pour Monsieur Léo LUCAS ces désagréments pourraient être évités si la signalétique est plus visible, Monsieur le Maire et Monsieur Patrice SAVARY iront rencontrer Monsieur Rémy LUCAS afin de discuter de ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance vers 19h30.